

Vaudevant

De Façon Générale (Chapitre 1-Suite)

La Population dans le temps :

Au fil des années et des siècles, la population de vaudevant est en régression :

1793	800 habitants	1800	517 habitants
1926	531 habitants	1962	318 habitants
1999	197 habitants	2007	211 habitants

Répartition :

51,2% d'hommes (48,2 % en 1999) et 48,8% de femmes (51,8 % en 1999)

48 % de Célibataires et 41,1 % de couples mariés

5,7% de Divorcés et 5,1 % de veufs

Taux de Chômage 14,7 % (11,7% en 1999)

Retraités et Pré-Retraités 24,2% (19,8% en 1999)

Personne en Activité 73,4 % (67,1% en 1999)

(Données INSSE 2007)

Classement	Habitants	Superficie	Densité
sur la France	26 232eme	15 672eme	28 106eme
sur la région du Rhône-Alpes	2 392eme	1 359eme	2 389eme
sur le département de l'Ardèche	248eme	200eme	230eme
sur l'arrondissement de Tournon-sur-Rhône	103eme	66eme	99eme
Classement sur le canton de Saint-Félicien	7eme	6eme	6eme

De Façon générale vaudevant a une architecture civile avec des maisons du 17ème. Nous trouvons également le Manoir de Clozel qui doit être la plus vieille bâtisse ; Nous avons une architecture sacrée avec notre Église de style roman : calice du 17ème, autel Saint-Roch. L'histoire de vaudevant peut être remontée historiquement jusqu'au 13ème et relevait du diocèse civil de Viviers et religieux de Vienne. Nous avons également une multitude de trésors dont deux classés au registre des Monuments Historiques (mais encore un peu de patience : nous vous les présenterons dans les prochains Numéros)

★ Le Lien

Vivre à Vaudevant

Bulletin

Janvier-Février-Mars 2010

L'Équipe Municipale est heureuse de
vous présenter "Le Lien"
Le Nouveau Bulletin d'Information

Le Lien

P.2.- Éditorial

P.3. - Le Conseil
- Les Commissions

P.4. - Les Réunions :
Résultats & Informations

P.5. - Actualités
Communales

P.6. - Des Joies et des
Peines

P.7. - CCAS

P.8. - Comité des Fêtes

P.9. - Association Chasse

P.10. - Informations de
dernière minute

P.11-12. - Un peu
d'histoire, un peu de
culture...

Pour contacter "Le Lien"
lelien-vaudevant@orange.fr
IPNS

Vivre à Vaudevant - Le Lien - Page 2

► EDITORIAL

Après deux années d'interruption, le bulletin de Vaudevant reprend sa parution ; comme auparavant, nous souhaitons qu'il soit le lien entre l'équipe municipale et les habitants de notre commune, qu'il participe à l'information de tous et à la vie démocratique, si chère à nos concitoyens comme l'a montré l'intérêt porté par tous à la récente élection partielle.

Au terme des récents événements, nous tenons d'abord à saluer Jean Louis Chevret pour tout le travail qu'il a accompli durant 15 ans comme Maire ; en particulier pour le développement du réseau d'eau potable, la création de la zone d'habitation des Pervenchères, le goudronnage des chemins, le début des travaux d'assainissement, l'intégration de Vaudevant dans la communauté de communes. Nous remercions aussi Aurélie Girard pour son action au poste de première adjointe pendant deux ans et comme maire durant la récente période transitoire. Nous souhaitons enfin la bienvenue comme conseiller à Cédric Revol dont le dynamisme sera un atout.

Comme vous le savez, "les cartes ont donc été rebattues" au sein de l'équipe municipale, comme vous le verrez à la page suivante. Les 11 membres du conseil se sont remis collectivement au travail selon une organisation présentée dans les pages suivantes, et vous pourrez compter sur eux au cours des quatre prochaines années. De nombreux chantiers nous attendent, à commencer par la poursuite de la rénovation du réseau d'assainissement public, la construction d'une station d'épuration et l'embellissement du village et des hameaux, la continuité de la voirie. De tout cela, Le Lien vous entretiendra.

Le maire et l'équipe municipale.

► UN PEU D'HISTOIRE, UN PEU DE CULTURE...

Au fil du temps un peu d'histoire et un peu de culture sur notre charmante commune et ses alentours.

Vaudevant, notre belle commune, est riche d'une très longue histoire que peu d'habitants connaissent aujourd'hui.

Comment présenter notre commune à tout un chacun ?

Là est la vraie question !

Alors à chaque sortie de notre Bulletin "Le Lien" nous essayerons de faire une rubrique "un peu d'histoire, un peu de culture..." pour mieux connaître Vaudevant et son Pays.

C'est pour cela que nous souhaitons faire appel à vos souvenirs, à vos archives, à vos annales, à vos mémoires... pour essayer de conter les monuments, les lieux, les familles... qui font la richesse de notre patrimoine, afin que tous nous puissions en faire profiter nos lecteurs.

Pour nous aider dans notre rédaction nous faisons appel à tous documents, photos, portraits, témoignages...

Vous pouvez nous les communiquer en les déposant à La Récré ou par mail à : lelien-vaudevant@orange.fr

vaudevant

De Façon Général (Chapitre 1)

Vaudevant offre un cadre champêtre agréable et reposant. Le village, pittoresque, garde de très vieilles maisons rénovées en pierres apparentes du XV^e siècle. Les rues, bénéficient de plaques en bois, joliment sculptées par un artiste du village. Perché sur la Vivance, nous faisons partie de la communauté de commune du Pays de St-Félicien. La Superficie de notre commune est de 12,46km² pour 218 habitants, soit environ 17habitants/ km².

Les particuliers qui utilisent ou envisagent d'utiliser une eau prélevée dans le milieu naturel pour un usage domestique doivent se plier à une nouvelle réglementation en matière de prélèvement en surface, puits et forage et faire une déclaration auprès de la mairie .

Il existe deux procédures de déclaration de forage :

1- Déclaration de forage existant :

Tout propriétaire ou utilisateur d'un dispositif de prélèvement, puits ou forages doit :

- Retirer le formulaire Cerfa 13837-01 auprès de la mairie ou le télécharger via le site internet du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer.
- Déposer le formulaire rempli, avec le nom et l'adresse du propriétaire ou son utilisateur et les éléments relatifs à l'ouvrage existant, auprès de la mairie de la commune concernée. La mairie dans un délai maximum d'un mois, délivre au déclarant un récépissé faisant foi de la déclaration.

2- Déclaration d'intention de réaliser un forage :

Toute personne souhaitant réaliser un dispositif de prélèvement, puits ou forages destinés à un usage domestique doit :

- Retirer le formulaire Cerfa 13837-01 auprès de la mairie, ou le télécharger via le site internet du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer.

- Déposer le formulaire rempli auprès de la mairie de la commune concernée, avec le nom et l'adresse du propriétaire ou son utilisateur, l'utilisation et la localisation de l'ouvrage ainsi que ses principales caractéristiques au minimum un mois avant le début des travaux.

- Compléter la déclaration dans un délai d'un mois suivant l'achèvement des travaux en communiquant au maire : "la date à laquelle l'ouvrage a été achevé ; les modifications éventuellement apportées à l'un des éléments de la déclaration initiale ; une analyse de la qualité de l'eau lorsque l'eau est destinée à la consommation humaine. Le prélèvement et l'analyse sont effectués par un laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé." Dans un délai maximum d'un mois, la mairie délivre un récépissé faisant foi de la déclaration. Renseignements service urbanisme de la préfecture : Tél. : 04 75 66 50 00

Jean-Pol Badouard

M. Le Maire

Delphine Gonnard

Mlle la 1ère Adjointe

Marc Bourdon

M. le 2ème Adjoint

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers

Isabelle Besseas, Lætitia Bourjat, Aurélie Girard,
Hervé Besson, Michel Duclos, René Dufaut, Joseph Nicolas, Cédric Revol

Nous vous informons que différentes commissions sont en place et nous avons donc le plaisir de vous les présenter :

Commission. 1 : **Chantier Assainissement**

(Jean-Pol, Marc, Aurélie, Cédric)

Commission. 2 : **Bâtiments et Terrains Communaux**

(Delphine, Lætitia, Cédric)

Commission. 3 : **Voirie Communale, Cimetière, Eau Potable**

(Marc, Hervé, René, Michel, Aurélie)

Commission. 4 : **Aménagement Urbanisme**

(Jean-Pol, Isabelle, Lætitia, Delphine, Cédric)

Commission. 5 : **Information, Animation, Démocratie Locale & Bulletin "Le Lien"**

(Lætitia, Cédric, Joseph, Aurélie)

Gestion des Travaux Courants : Hervé, Marc

Chemins de Randonnée : Joseph

Écoles, Petite enfance : Aurélie

Représentation dans les organismes Extérieurs :

CCAS : Jean-Pol, Hervé, Marc, René, Joseph

Communauté de Communes : Jean-Pol, Lætitia, Hervé

Syndicat des Eaux (Cance Doux) : Marc, Michel

Office du tourisme : Hervé, Cédric

Syndicat Électricité (Doux Ormeze) : Hervé, Marc, Michel

☀ *Compte rendu du Conseil Municipal du 4 Février 2010*

- ☞ Il a été décidé la répartition des commissions (voir page 3)
- ☞ L'ordre du jour des réunions du conseil municipal est établi entre le Maire et les Responsables des commissions. Les décisions seront prises collectivement.
- ☞ Un calendrier commun est adopté : les réunions du conseil municipal sont fixés les lundis à 20h30 et seront annoncées au tableau d'affichage en mairie.
- ☞ Projet Éoliennes : à partir d'un dossier établi par la Communauté de Communes, Joseph Nicolas expose les évolutions dans ce domaine ainsi que les compétences des communes et des Communautés de Communes.
Après débat, en l'état actuel des informations, le conseil municipal mandate ses représentants à la Communauté de Communes pour émettre :
 - un avis défavorable à un éventuel projet d'éoliennes sur le territoire communal.
 - un avis favorable pour la poursuite des réflexions en faveur des énergies renouvelables.
- ☞ La commune proposera quelques modification aux circuits de ramassage des ordures ménagères pour l'élaboration du nouveau cahier des charges pour juin 2010.
- ☞ Questions diverses :
 - Changement d'un radiateur électrique dans un appartement communal : approuvé
 - Affaire MAGCED (contentieux introduit par un promoteur ayant voulu acquérir le terrain de M. Roux à Pervençhères sud) ; une aide juridique est apporté par Groupama. Les conseillers décident de faire appel à Maître Chavent (spécialisé en urbanisme) pour traiter le dossier devant le tribunal administratif.
 - Monsieur le Maire expose les modalités de l'avenant à la convention d'entretien de l'éclairage public (Avenant du Contrat SDE07), le conseil municipal approuve.

☀ *Commission Assainissement du 17 Février 2010*

- Lors de cette réunion il a été planifié les futurs travaux de l'assainissement.
Sous réserve d'acceptation des dossiers de subvention les travaux se dérouleraient en deux temps :
- A l'automne 2010, construction du réseau manquant (de la future station d'épuration à l'angle de La Récré)
 - Durant l'hiver 2010-2011, construction de la station d'épuration pour pouvoir la rendre opérationnelle au printemps suivant.
Mais nous ne manquerons pas de vous apporter plus de renseignement sur l'avancement du projet.

Rémy Hamon
Président

Gabriel Maisonneuve
Trésorier

Jérôme Gonnard
Secrétaire

Cette année les 45 chasseurs qui constituent l'association de chasse ont pu exercer leur passe-temps du 13 septembre 2009 au 28 février 2010.

Afin de fêter leur période de chasse, ils se sont réunis le 13 mars 2010 à la salle des fêtes de St-Victor.

De plus, le 11 avril 2010 (date à confirmer) les chasseurs organiseront la "Matinée Boudin".

Nous remercions également M. Battandier, notre Garde Chasse, dont ses fonctions se sont arrêtés en 2009, après 3 années de service.

► **INFORMATION PRATIQUE**

Sophie Gobber-Martin, la nouvelle secrétaire de Mairie vous accueille :

Le Lundi de 13h45 à 16h45
Le Mardi de 13h45 à 16h45
Le Jeudi de 9h00 à 12h00
Le Vendredi de 9h00 à 12h00

✉ mairie.vaudevant@inforoutes-ardeche.fr

Au cours de l'année 2009, l'organisation du "repas campagnard" du 14 Août a connu un grand succès, environ 250 personnes (habitants du village, des hameaux et des communes voisines) sont venues y participer.

Cette soirée conviviale a été embellie par le tir du "traditionnel feu d'artifices" dont le coût global s'est élevé à 1900 €, financé à hauteur de 50% par la commune et 50% par le comité des fêtes.

En cette année 2010, le "concours de belote" du 21 février a rassemblé de nombreux participants avec un nombre record de 36 doublettes. Les gagnants sont M. et Mme POINAS d'Andancette.

L'équipe du Comité des Fêtes remercie vivement les personnes de la commune et des communes voisines pour leur participation et leur soutien lors des diverses manifestations.

ASSAINISSEMENT

À quoi sert l'assainissement des eaux usées ?

- Il débarrasse les eaux usées de leur pollution, avant leur rejet dans le milieu naturel. Il ne faut pas confondre le traitement des eaux, qui sert à les transformer en eau potable, et l'assainissement des eaux usées que le consommateur rejette après les avoir utilisées. Ces deux opérations se font dans des usines différentes. Les eaux usées, après avoir été traitées, sont rejetées dans le milieu naturel.

- En "nettoyant" les eaux usées, l'assainissement limite la pollution de nos réserves en eau dans la nature : rivières, lacs et nappes souterraines.

- L'assainissement protège l'environnement et préserve la qualité de la vie, sur les lieux mêmes où nous vivons. Grâce au traitement des eaux usées, les rivières ne se transforment pas en égouts et les eaux de baignade sont protégées contre la présence de virus ou de bactéries pouvant occasionner des maladies. Cela permet de maintenir des activités comme le tourisme, la pêche, la pisciculture, sans oublier l'industrie et l'irrigation agricole qui ont également besoin d'eau.

Quelle quantité d'eau utilise-t-on chaque jour à la maison ?

- Usages alimentaires : l'eau que l'on boit ne représente que 1% de notre consommation totale d'eau ! Si l'on y ajoute l'eau nécessaire à la préparation des aliments (cuisson, lavage...), cela ne représente que 7% de notre consommation totale.

- Usages non-alimentaires : 93% de l'eau que nous consommons est utilisée pour l'hygiène corporelle, la chasse d'eau et les tâches ménagères.

Un Français consomme en moyenne 150 litres d'eau par jour.

Quelques exemples de consommation moyenne d'eau :

- Vaisselle à la main : 20 litres.
- Lave-linge : 40 à 80 litres.
- Douche de 4 à 5 minutes : 60 à 80 litres.
- Lavage de la voiture : 200 litres.
- Lave-vaisselle : 10 à 20 litres.
- Chasse d'eau : 6 à 12 litres à chaque utilisation.
- Bain : 150 à 200 litres.

Quels sont les coûts restants pour le réseau assainissement et la station d'épuration ?

D'après l'étude faite par un cabinet mandaté par la commune sous réserve d'un chiffrage définitif :

* 93 500 € pour la construction du réseau manquant avec une subvention du conseil général de 40 à 50 % pour le réseau de transfert et de collecte, le tout plafonnée à 28 000 €.

* 130 000 € pour la construction de la station d'épuration avec une subvention de 40 % du conseil général plafonnée à 52 000 €

* Prévision d'achat du Terrain de M. Costet pour l'accès à la station d'épuration.

INFORMATION

Nous rappelons à nos concitoyens que le tri sélectif est de rigueur, car les services de ramassage des ordures ménagères ne prennent pas les containers remplis de cartons, de verres, de bouteilles plastiques...

Faisons un éco-geste pour notre planète, trions nos déchets ; cela ne prend que quelques minutes et notre porte-monnaie ne s'en portera que mieux (car le prix de la taxe ordures ménagères prend en considération le fait que l'on trie ou non nos poubelles)

Pour Rappel : le point "tri sélectif" se trouve à la sortie du village route de Satillieu.

Naissances

Mlle Girard Aurélie et M. Bourdon David
sont heureux de vous faire partager la naissance d'
Emilien Bourdon né le 3 Mars 2009

Mme et M. Pudico Fabrice & Audrey
sont heureux de vous faire partager la naissance de
Justine Pudico née le 6 juillet 2009

Mariage

Tous nos Vœux de Bonheur à

Mlle Van Der Pol Jasmine
&
M. Rouchet Gautier, Bertrand
se sont mariés le 12 Septembre 2009

Décès

Nos Pensées vont à la famille et aux proches de
M. Marcel Duclos
qui nous a malheureusement quittés le 21 janvier 2010

Aujourd'hui, ce sont les CCAS qui aident et soutiennent les plus défavorisés dans un contexte de développement social local.

Cette année 2009, en plus des "Aînés", le CCAS a étendu ses actions en faveur des enfants. Les CCAS de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Félicien ont été sollicités par le Conseil Général, pour informer leur mairie à propos du RSA.

EQUIPE 2009-2009

Président : Jean-Louis CHEVRET Maire,

Membres du Conseil Municipal : Hervé BESSON, Marc BOURDON, René DUFAUT, Joseph NICOLAS

Membres nommés : Michel GIRARD, Denis MANDON, Mireille RUBIN-DELANCHY, Yves VALLON

LUNDI DE PAQUES 2009

Les enfants sont venus chercher les oeufs dans le village et les bois du Clozel. Après la récolte fructueuse pour tous, des rafraichissements les attendaient à la mairie.

DIMANCHE 9 AOUT

Grande balade accompagnée au Rocher des Combeaux. Pique-nique sur le pré et visite commentée de la Grotte aux Fées. Monsieur Gabriel Foriel a conté la grotte aux Fées ... habitée par les Afars.

DIMANCHE 25 OCTOBRE

Sous la houlette de Marc Bourdon, les membres du CCAS ont préparé la "Soupe aux Choux". Les choux ont été cultivés au hameau de Chazalet et offerts par Michel Malsert.

DIMANCHE 6 DECEMBRE

Les "Aînés" de Vaudevant sont traditionnellement invités à partager un repas dans un restaurant proche de notre commune. Depuis 2005 nous sommes allés 1 fois au restaurant Marmey de Saint-Victor et 3 fois au restaurant "La Récré" de Vaudevant. Cette année nous avons invité les Anciens à un repas à la Salle des Fêtes du village. C'est le Restaurant-Traiteur MARMEY de Saint-Victor qui a préparé ce repas d'automne, servi par les membres du CCAS. Bien à l'aise dans la Salle des Fêtes, fourchettes et couteaux ont cliquetés, les conversations sont allées bon train, certains ont dansé et ... les parties de cartes se sont prolongées jusque tard dans la soirée.

SAMEDI 19 DECEMBRE

Cette année encore la neige est venue accueillir le Père Noël et les enfants de Vaudevant. Ils ont fait bonne moisson de Trésors disséminés dans la neige au Village et au bois du Terreau. Le goûter a réchauffé nos courageux petits !

